



Communauté Educative Saint-Jean-Baptiste
Rue du Collège, 27
5060 Taminés
071.77.11.07
www.saint-jean-secontaire-taminés.be

Le deuxième degré de transition (3^{ème} et 4^{ème} années) 2021-2022



Communauté Educative Lasallienne
Maternel - Primaire - Secondaire
Alternance - Promotion Sociale

Option :	Langues Modernes	Latin	Sciences générales	Sciences économiques	Sciences sociales	Education physique	Informatique	Sciences sociales & éducatives
Formation commune								
Religion catholique	2	2	2	2	2	2	2	2
Français	5	5	5	5	5	5	5	5
Histoire	2	2	2	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	2	2	2	2
Mathématique	5	5	5	5	5	5	5	5
Sciences	3	3	5	3	3	3 ou 5	3	3
Langue Moderne I Anglais / Néerlandais	4	4	4	4	4	4	4	4
Education physique	2	2	2	2	2		2	2
Formation optionnelle								
	Langue Moderne II Anglais Ou Néerlandais Ou Espagnol		Langue moderne II ^{iv} Anglais					
	Activités culturelles en langue moderne I ⁱ	Latin	Renforcement labo	Sciences économiques	Sciences sociales	Natation	Informatique 3 ^{ème} année 4 ^{ème} année	Biologie humaine
						Sports collectifs		Init. à la psych. & à la vie soc.
						Gymnastique	Exploitation de logiciels informatiques	Expression orale
						Athlétisme	3 ^{ème} année 4 ^{ème} année	Education plastique
	Expression en langue moderne I ⁱⁱⁱ							Expression corporelle
TOTAL	33	33	33	33	33	31 ou 33	32 ou 36	33

ⁱ Les élèves qui étudient dans le programme en immersion anglaise suivent obligatoirement les cours d'histoire, de géographie et de langue moderne I en anglais. Ils peuvent ensuite choisir n'importe quelle grille à l'exception de la grille « Education physique ». L'abandon du programme d'immersion n'est possible qu'entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année.

ⁱⁱ Ce cours est donné exclusivement en anglais ou en néerlandais en fonction de la langue moderne de l'élève.

ⁱⁱⁱ Ce cours est donné exclusivement en anglais ou en néerlandais en fonction de la langue moderne de l'élève.

^{iv} Ce cours est obligatoire pour les élèves dont la langue moderne I est le néerlandais

^v Les élèves qui suivent le cours de sciences 5 heures peuvent bénéficier du renforcement labo de 2 heures (cours facultatif)